

Plan d'action en matière de soins de santé - ministère de la Santé

En novembre 2021, le ministère de la Santé a lancé un plan d'action en matière de soins de santé qui visait à apporter des améliorations urgentes à notre système de santé. Il y était question de sujets de préoccupation vitaux, comme la lutte contre les pénuries de personnel, l'amélioration de l'accès aux fournisseurs de soins primaires, l'amélioration du processus d'aiguillage et de planification des interventions chirurgicales, l'amélioration de l'accès aux dossiers de santé personnels et l'élargissement de l'accès aux services de traitement des dépendances et de santé mentale.

Le rapport *Stabilisation des soins de santé : Un appel à l'action urgent* publié par le ministère de la Santé, accessible [ici](#), reconnaît que les soins de santé au Nouveau-Brunswick sont en état de crise et décrit neuf domaines d'action dans lesquels intervenir au cours des trois à cinq prochaines années. En ce qui concerne les services de laboratoire, le point six de cette liste consiste à **moderniser les services de laboratoire pour normaliser les analyses et accélérer l'obtention de résultats**. Le rapport prévoit la **création d'un laboratoire de santé publique du Nouveau-Brunswick** en vue de garantir aux citoyens un processus de collecte plus normalisé et rationalisé, ainsi qu'un accès à des résultats plus rapides.

Toujours selon le rapport, les laboratoires médicaux du Nouveau-Brunswick appartiendront bientôt à un **système intégré de laboratoires de diagnostic clinique** doté de solides liens de transport entre les installations. Les citoyens pourront toujours faire prélever leurs échantillons de laboratoire près de chez eux, et les résultats continueront d'être fournis en temps opportun. Les Néo-Brunswickois pourront prendre **leurs propres rendez-vous pour le prélèvement d'échantillons**, comme les analyses de sang, ce qui leur procurera un plus grand contrôle sur le moment et l'endroit où ils subissent leurs tests tout en accélérant l'accès aux services et en aidant à résoudre les problèmes de transport. **Un système d'information de laboratoire bilingue et intégré sera mis en place**. Ce système soutiendra les efforts déployés pour offrir aux Néo-Brunswickois un accès numérique à leur information médicale, réduire les tests répétés et améliorer la collaboration dans l'ensemble du système de santé du Nouveau-Brunswick.

En ce qui concerne la question critique des **pénuries de ressources humaines** dans le système de santé, le rapport comprend des stratégies **de recrutement et de formation**. Le gouvernement travaillera avec les organismes de réglementation des professionnels de la santé du Nouveau-Brunswick et ses établissements d'enseignement postsecondaire sur trois objectifs précis :

- élaborer des modèles novateurs d'enseignement et de formation clinique;
- offrir des programmes de formation plus courts combinés à un apprentissage par l'expérience;
- accélérer la reconnaissance des qualifications des professionnels de santé formés à l'étranger.

Les obstacles au financement seront évalués afin de cerner les possibilités de soutenir davantage d'étudiants du Nouveau-Brunswick qui cherchent à se lancer dans les professions de la santé.

Les pages 41 à 42 de [Stabilisation des soins de santé](#), une mise à jour sur les progrès réalisés publiée en juin 2022 par le ministère de la Santé, décrivent les progrès dans les changements qui devaient toucher les laboratoires, y compris la création du laboratoire de santé provincial au Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont, et le calendrier de mise en œuvre d'un système de laboratoires provinciaux rationalisé.

Voilà qui résume les rapports produits et progrès réalisés à ce jour relativement aux appels à l'action tels qu'ils ont été publiés, en fonction des travaux menés par le groupe de travail provincial. L'ATLMNB ne

faisait pas partie du groupe de travail provincial et n'a pas participé aux discussions concernant la stratégie de réorganisation des laboratoires. Elle a été informée du plan de restructuration lorsqu'il a été rendu public. Depuis, nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec le gouvernement relativement à la reconnaissance des titres de compétence étrangers. Nous vous encourageons à lire les rapports dans leur intégralité en cliquant sur les liens fournis.

En juin, le gouvernement provincial a également entrepris de mobiliser des organismes de réglementation comme l'ATLMNB afin de mieux comprendre notre processus de reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger et d'explorer la possibilité de raccourcir les programmes de formation et de réduire le fardeau réglementaire inutile. Nous avons été heureux de pouvoir présenter, dans ses grandes lignes, le processus d'évaluation des connaissances acquises pour les TLM formés à l'étranger, de faire connaître les façons dont nous remédions aux pénuries par divers projets novateurs menés à l'échelle nationale et de formuler d'autres recommandations pour accroître le nombre de TLM immatriculés en exercice au Nouveau-Brunswick.

L'ATLMNB est déterminée à travailler avec tous les intervenants pour répondre à l'urgent besoin de stabilisation dans les soins de santé au Nouveau-Brunswick. Nous sommes impatients de collaborer avec le gouvernement dans l'exécution de notre mandat, consistant à protéger les patients par la réglementation des services de technologie de laboratoire médical. Dans notre prochain document de communication, nous mettrons en évidence d'autres domaines d'engagement et de discussion que nous avons eus avec le gouvernement provincial au sujet des pénuries de TLM au Nouveau-Brunswick, ainsi que des travaux de projet en cours à l'échelle nationale visant à rationaliser le processus de demande pour les professionnels de la santé ayant une formation internationale et à relever les multiples défis liés à la réduction des obstacles pour les TLM sur le marché du travail.

Voie d'accès à l'immatriculation pour les TLM formés à l'étranger

En ce qui a trait à la reconnaissance des titres de compétence étrangers, l'ATLMNB dirige les TML formés à l'étranger vers notre association nationale, la Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM), qui fournit une évaluation des connaissances acquises (ECA) afin d'établir l'équivalence avec les normes canadiennes et de déterminer l'admissibilité à l'examen national. L'ECA est un processus centré sur le client qui repose, du début à la fin, sur des principes d'équité, avec possibilité d'effectuer des choix.

Une fois tous les documents requis transmis à la SCSLM aux fins d'examen, le demandeur reçoit, dans un délai de 4 à 6 semaines, un rapport technique établissant l'équivalence complète ou partielle ou la non-équivalence. Les lacunes en matière d'apprentissage sont cernées, et un plan d'apprentissage est élaboré. Après avoir mis ce plan en application, le candidat peut passer l'examen national d'accès à l'exercice de la profession. La participation des candidats à un programme de transition établi accroît grandement leur taux de réussite à l'examen. Suivant cette réussite, le candidat est admissible à un permis d'exercice en tant que TLM au Nouveau-Brunswick.

Le processus d'ECA national constitue véritablement la norme de référence en matière de reconnaissance des titres de compétence étrangers, au sens où une approche harmonisée est adoptée par tous les organismes de réglementation canadiens (à l'exception du Québec). Le processus est ouvert, cohérent et transparent. Quelle que soit la province où le candidat souhaite présenter une

demande, ce processus sera le même, ce qui permettra la mobilité de la main-d'œuvre entre les provinces.

Le processus comprend de solides mesures d'assurance de la qualité. Il implique la consultation de nombreux intervenants, dans le cadre de contrats provinciaux individuels et par l'intermédiaire de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation des professionnels de laboratoire médical (ACORPLM). Le processus est assujéti à des vérifications régulières de l'ACORPLM, conformément aux pratiques de vérification équitable; il est vérifié conformément aux normes de l'Association canadienne pour la reconnaissance des acquis.

L'ATLMNB est ouvert à l'exploration d'innovations et d'options de rationalisation afin de faciliter davantage le processus d'accréditation des TLM formés à l'étranger et, à ce titre, nous participons à des projets pilotes au niveau national visant à répondre à ces besoins.

Engagement de l'ATLMNB

En avril, l'ATLMNB, la Direction de la planification des effectifs en santé, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et le ministère du Développement social ont amorcé des discussions avec les différentes parties intéressées au sujet des appels à l'action décrits dans le rapport sur la stabilisation des soins de santé. Nous nous sommes réjouis de pouvoir ainsi fournir des statistiques sur les effectifs en TLM au Nouveau-Brunswick, formuler des recommandations pour remédier aux pénuries actuelles et imminentes de TLM et offrir un aperçu complet de notre processus de reconnaissance des acquis pour les TLM formés à l'étranger. Nous avons pu faire connaître les façons dont nous tentons de remédier aux pénuries grâce à nos consultations sur divers travaux de projets novateurs à l'échelle nationale.

Les premières discussions avec le gouvernement ont porté sur la nécessité pour les organismes de réglementation de travailler en étroite collaboration avec les établissements d'enseignement et de formation afin de réduire le temps nécessaire pour former des professionnels de la santé tout en maintenant des normes d'exercice élevées. Le domaine de la reconnaissance des titres de compétence étrangers était particulièrement préoccupant. L'ATLMNB a cerné cette reconnaissance comme l'un des outils importants qui pourraient être mieux exploités dans le cadre du besoin plus vaste de s'attaquer aux taux d'attrition des technologues de laboratoire médical qualifiés dans la province. Parmi nos 670 inscrits, 24 % ont plus de 55 ans. Le recrutement et le maintien en poste sont donc essentiels.

Recommandations de l'ATLMNB

Bien que la reconnaissance des titres de compétence étrangers constitue un élément de la lutte contre la pénurie de TLM, plusieurs défis doivent être relevés à l'échelle nationale. Les points suivants devraient, selon l'ATLMNB, être pris en compte par le gouvernement lorsque ce dernier cherchera à répondre au besoin critique de TLM dans le système de santé provincial.

- **Taux d'attrition des programmes.** Les programmes d'études de la province continuent d'enregistrer des taux d'attrition croissants, ce qui pourrait être en partie attribuable aux politiques d'admission actuelles et aux exigences d'admission aux programmes. Nous encourageons le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail à collaborer avec les programmes de formation des TLM financés par l'État afin de **réviser les exigences d'admission ou de financer des places supplémentaires**, permettant de ce fait aux

programmes de répondre aux besoins du marché du travail et d'augmenter le nombre de diplômés.

- **Manque de stages en milieu clinique.** Une augmentation du nombre de stages en milieu clinique donnerait aux programmes d'études l'occasion de prendre de l'expansion et d'accueillir davantage d'étudiants étrangers. Un plus grand recours à la simulation clinique dans le cadre des programmes permettrait de réduire le temps requis pour chaque stage en milieu clinique. Des fonds sont nécessaires pour augmenter le nombre de ces stages.
- **Manque de programmes de transition.** Tirer parti de programmes de transition bien établis pour aider les TLM formés à l'étranger à combler les lacunes dans leur éducation afin de parvenir à l'équivalence avec celle offerte au Canada. **Des fonds sont nécessaires pour aider les candidats étrangers et investir dans les programmes de transition.**
- **Réglementation des ALM.** La certification et la mise à contribution des assistants de laboratoire médical dans la pleine mesure permise par leur champ d'exercice permettraient également d'accroître le nombre de professionnels de la santé qualifiés qui contribuent à l'équipe de soins. **Des fonds sont nécessaires pour appuyer la réglementation des ALM.**
- **Stratégies de recrutement en milieu rural.** Il faudrait également envisager d'élaborer une stratégie de recrutement en milieu rural fondée sur des incitatifs pour servir au mieux nos collectivités rurales.

À cet égard, nous avons respectueusement suggéré les possibilités suivantes, qui permettraient au GNB/ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail de contribuer au règlement de la pénurie de TLM au Nouveau-Brunswick :

- **Financement de postes de précepteurs cliniques spécialisés.** La création de postes de précepteurs cliniques rémunérés, chargés d'offrir une formation ciblée aux personnes en stage clinique, créerait des possibilités de formation plus concrètes, susceptibles d'accroître le taux de réussite des étudiants à l'examen national de certification. Les précepteurs cliniques peuvent provenir du laboratoire ou des programmes d'études. Un poste de précepteur clinique spécialisé réduirait le fardeau associé aux stages chez les TLM qui tentent simultanément d'enseigner, de travailler et de superviser. Au Québec, le gouvernement finance des postes de précepteurs cliniques spécialisés.
- **Réviser les politiques d'admission aux programmes de TLM et augmenter le financement pour offrir davantage de places dans les programmes.** Travailler avec les programmes de TLM financés à même les fonds publics pour changer les modèles d'admission de « premier qualifié, premier servi » à un processus d'inscription concurrentiel qui tient compte d'une combinaison de facteurs, y compris de notes minimales en chimie et en biologie, d'entrevues, de l'évaluation Casper, etc., afin d'accepter les étudiants les plus susceptibles d'obtenir de bons résultats. Presque toutes les autres provinces ayant un programme de TLM financé par l'État ont adopté un processus d'admission concurrentiel afin d'accroître le nombre de diplômés. À défaut de procéder de la sorte, financer deux fois plus d'admissions, afin d'assurer un taux de réussite

suffisant. Si le nombre d'admissions aux programmes devait augmenter, il faudrait cependant régler la question des stages en milieu clinique disponibles.

- **Accorder une exonération de remboursement des prêts aux étudiants en TLM et à ceux qui étudient pour devenir ALM.**
- **Offrir une aide financière aux candidats à l'ECA formés à l'étranger.** Financer en partie, sinon complètement, les dépenses engagées pour mener à bien le processus d'ECA, ce qui pourrait comprendre un programme de transition. Le manque de financement et le manque de programmes de transition pour terminer le processus constituent un obstacle important pour les TLM formés à l'étranger qui cherchent à obtenir une certification au Nouveau-Brunswick.
- **Financer la réglementation des ALM et réduire les obstacles législatifs à cette réglementation,** pour pouvoir les mettre à pleine contribution dans le cadre des travaux de laboratoire.
- **Financer des stratégies de recrutement en milieu rural fondées sur des incitatifs.**

Le mandat principal de l'ATLMNB consiste à assurer la sécurité des patients par la réglementation de la profession de technologue de laboratoire médical, en veillant à ce que les TLM certifiés aient reçu l'éducation et acquis les compétences et les connaissances nécessaires pour exécuter leurs tâches de manière compétente et sécuritaire, dans le respect de normes élevées en matière de soins aux patients.

Participation de l'ATLMNB à des projets

En ce qui concerne l'appel à l'action adressé aux organismes de réglementation pour les enjoinde à travailler avec les intervenants afin de réduire les délais de formation des professionnels de la santé tout en maintenant une norme de pratique élevée, l'ATLMNB cherche de façon proactive à éliminer et à réduire les obstacles qui empêchent les demandeurs d'atteindre les normes d'obtention d'un permis d'exercice. Le programme de TLM, très complet, a été condensé en une formation collégiale de 28 mois avec un stage clinique de 11 à 15 semaines. Le manque de stages en milieu clinique dans le cadre de ce programme a été cerné comme un obstacle important à l'augmentation du nombre de nouveaux professionnels de TLM qui entrent sur le marché du travail. L'ATLMNB offre des services de consultation et participe à divers projets et initiatives visant à améliorer l'intégration des TLM formés à l'étranger dans la population active canadienne, à rationaliser les programmes d'études et à réduire le temps requis pour les stages en milieu clinique.

Parmi les projets auxquels participe l'Association figurent notamment les suivants :

- Le **Modèle d'apprentissage intégré en milieu de travail** de la SCSLM, un programme pilote financé par le gouvernement fédéral visant à éliminer les obstacles auxquels se heurtent les TLM formés à l'étranger, améliore l'accès de ces technologues à des stages en milieu clinique et à des emplois enrichissants. Le programme vise à créer des possibilités d'apprentissage et d'emploi en jumelant des employeurs avec des TLM formés à l'étranger qui présentent des lacunes mineures à leur évaluation des connaissances acquises ou qui sont actuellement sans emploi ou en situation de sous-emploi. Il est ainsi plus facile pour les clients de l'ECA de satisfaire aux

exigences en matière de certification, grâce à un stage en milieu clinique structuré, conçu pour jumeler les candidats ayant des lacunes en matière d'apprentissage avec des employeurs qui cherchent à pourvoir des postes, en mettant l'accent sur le maintien en poste des employés. Un financement partiel est accordé à l'apprenant et au précepteur clinique afin de réduire les obstacles financiers. **Occasion s'offrant au Nouveau-Brunswick** : Les régies régionales de la santé pourraient s'engager à participer aux prochaines itérations du projet. Le GNB/ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pourraient fournir un financement supplémentaire pour les stages cliniques destinés aux TLM formés à l'étranger. Un modèle semblable de **précepteurs cliniques rémunérés** pourrait également être mis en œuvre pour les stages en milieu clinique offerts à l'échelle nationale.

- Le projet pilote **Portail TLM** de l'ACORPLM vise à simplifier le processus de demande pour les TLM formés à l'étranger par la mise en place d'un portail de demande destiné à aider ces technologues à s'orienter dans le réseau canadien de réglementation. Il fournit des évaluations des compétences cliniques et linguistiques, pour accélérer l'immatriculation.
- Le **groupe de travail sur l'accréditation** de l'ACORPLM étudie la possibilité de soutenir un cadre d'application de normes d'accréditation canadiennes et de surveillance des programmes de TLM internationaux, qui pourrait éventuellement accélérer l'entrée sur le marché du travail canadien.
- Le projet de **création d'un outil de simulation des limites générales en TLM** de la SCSLM. Ce projet a pour but d'éliminer l'obstacle que représente le manque de stages en milieu clinique par la création d'une ligne directrice de simulation pour les TLM qui vise à renforcer les compétences pouvant être enseignées au moyen de la simulation dans le cadre des programmes, ce qui se traduirait par une diminution du nombre total d'heures de stage en milieu clinique requises. Sont également envisagés, dans le cadre du projet, de nouveaux modèles qui permettraient d'accueillir un plus grand nombre d'étudiants dans le bloc clinique, des systèmes de jumelage, etc., le tout dans l'optique d'accélérer l'entrée sur le marché du travail.
- Le projet **Stratégie de renforcement des capacités pour la science de laboratoire médical** de la SCSLM, avec des initiatives conçues pour répondre aux besoins du marché du travail et régler les problèmes de maintien en poste. Parmi ses composantes : création d'un document d'orientation sur la mobilité verticale d'ALM/technicien de laboratoire à technologiste de laboratoire médical général pour les programmes d'études, octroi de subventions aux employeurs pour l'administration de stages cliniques à l'intention des TLM formés à l'étranger qui demandent un permis d'exercice au Canada, et étude de faisabilité sur l'utilisation d'exams de certification propres aux disciplines de faible volume pour les candidats qui ne seraient pas nécessairement formés dans les cinq disciplines de la science de laboratoire médical.
- L'élaboration, par la SCSLM, de « **compétences essentielles précises** » communément requises des professionnels de laboratoire médical et d'un curriculum structuré généralisé qui permettrait aux programmes d'études de prendre de l'expansion et d'enseigner les connaissances fondamentales à des groupes plus importants, avant de passer à des compétences précises.

Projets innovateurs

Grâce à sa collaboration avec la SCSLM, l'ATLMNB a été en mesure de présenter au gouvernement provincial des projets adoptés par d'autres provinces pour répondre à la nécessité de mieux soutenir les TLM formés à l'étranger dans leur quête d'intégration à la population active canadienne. Parmi ces projets notables et pratiques exemplaires figurent notamment les suivants :

- En Nouvelle-Écosse, le gouvernement a annoncé qu'une aide financière serait accordée aux TLM formés à l'étranger, pour leur permettre de suivre un programme de transition offert par l'intermédiaire de Michener. En Ontario, un financement similaire a récemment été annoncé pour un programme de transition par l'intermédiaire du Collège Anderson. Ces plans comprennent des stages cliniques internes assortis d'une stratégie de maintien en poste. Pour présenter une demande à l'un ou l'autre de ces programmes, un TLM formé à l'étranger doit avoir amorcé l'ECA et s'être vu assigner un plan d'apprentissage, ou avoir été jugé admissible à l'examen de TLM de la SCSLM.
- Investir dans des programmes d'études en TLM bien établis et des programmes de transition, plutôt que d'essayer de créer des programmes souvent peu productifs.
- Toutes les autres provinces réglementées (à l'exception du Québec) utilisent le processus d'ECA de la SCSLM pour l'évaluation des titres de compétence étrangers, processus qui répond aux exigences de leurs commissaires à l'équité respectifs (Manitoba, Nouvelle-Écosse et Ontario).
- Le Québec finance quant à lui des postes de précepteur clinique spécialisés.